



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC

Règlements numéros V615-2021-02, V657-2021-04 et V710-2021-00

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 20 septembre 2021, le Conseil de cette Ville a adopté les règlements suivants :

Numéro	Titre	Description informative
V615-2021-02	Règlement modifiant le règlement V615-2015-00 régissant l'accès et la tarification à l'écocentre (Branche et autorité compétente)	Règlement spécifiant que les branches peuvent être déposées gratuitement à l'écocentre le samedi et définissant l'autorité compétente à l'application du règlement.
V657-2021-04	Règlement amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro V657-2017-00 et ses amendements (Arbres)	Règlement spécifiant les informations nécessaires à l'émission des permis d'abattage d'arbre.
V710-2021-00	Règlement concernant le partage des frais relatifs aux travaux dans les cours d'eau sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi	Règlement spécifiant que les dépenses relatives aux travaux exécutés seront financées au moyen d'un mode de tarification établi au prorata de la superficie contributive. Ce règlement s'appliquera pour toutes les prochaines dépenses relatives aux travaux dans les cours d'eau situés sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi.

Ces règlements sont déposés au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi et accessibles sur le site Internet de la Ville à saint-remi.ca, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 24 septembre 2021

Patrice de Repentigny, notaire
Greffier